

Jobanim.com

SECURITE ET DEPLACEMENTS

A pied :

I En plein jour

a) Groupements organisés de piétons (2 par 2) sont assimilés à des véhicules ; Ils doivent circuler à droite. L'animateur référent se positionne à gauche du groupe (entre la route et le groupe), 1 devant et 1 derrière. Pour un petit groupe avec 1 accompagnateur, ce dernier se place à l'arrière pour visualiser le groupe.

b) En file indienne assimilée à une file piétons donc elle marche du coté gauche de la route et l'accompagnateur à droite de la file, 1 devant et 1 derrière.

II En nocturne

Feu blanc devant et feu rouge à l'arrière ou brassard réfléchissant pour tous (groupement)

Distance : si le groupe dépasse 20 m, il doit être séparé en 2 de 50 m

Passages piétons : Accompagnateur se place en travers pour faire passer le groupe.

Remarques : pour toutes promenades laisser au directeur :

- Une liste des participants
- L'itinéraire du groupe
- Les numéros utiles

En car :

- Contrôler la carte violette du chauffeur
- Contrôler l'état général du car (les pneus, extincteur, sorties de secours, mentions transport d'enfant à l'avant et à l'arrière)
- 1 adulte à chaque sortie du car et places à risque
- Tous les voyageurs sont assis
- Ceintures de sécurité (s'il y en a)
- Pour 50 km, possibilité de mettre 3 enfants sur 2 siège (-de 12 ans) sinon 1 par siège.
- Compter et recompter les jeunes à l'entrée et à la descente du car (liste des jeunes)
- Sortie côté trottoir.

En train :

- Il n'existe pas de législation transport en train pour CVL : réglementation SNCF
- Pour les voitures réservées : les jeunes doivent être assis sur les places réservées (assurance en cas d'accident)
- Un jeune par siège
- Eviter les déplacements des jeunes, les accompagner aux WC.